

**Province de Québec  
Municipalité de Saint-Elzéar  
Le 11 décembre 2017**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar tenue le 11 décembre 2017 à 19 h à la salle du conseil située au 707 avenue Principale, sous la présidence du maire Carl Marcoux où les conseillers Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux, sont présents et forment corps entier du conseil :

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

Cette session spéciale est exclusivement réservée pour le budget 2018 et le plan triennal d'immobilisation.

***Ouverture de l'assemblée***

La session est ouverte par le maire Carl Marcoux.

***249-12-17 Adoption de l'ordre du jour***

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires 2018
4. Adoption du règlement 2017-232
5. Adoption du programme triennal des immobilisations
6. Période des questions
7. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

***250-12-17 Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2018***

ATTENDU que conformément à l'article 954 du C.M., le conseil d'une municipalité doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

Que le budget de l'année financière 2018 soit adopté tel que présenté.

Que la répartition du budget est la suivante :

<b>Recettes</b>	
Taxes	2 795 306 \$
Paiement tenant lieu de taxes	26 337 \$
Transferts gouvernementaux	919 224 \$
Recettes de sources locales et autres	217 791 \$
<b>Total des recettes</b>	<b>3 958 658 \$</b>

<b>Dépenses</b>	
Administration générale	489 118 \$
Sécurité publique	338 418 \$
Transport	642 720 \$
Hygiène du milieu	490 695 \$
Santé et bien-être	7 612 \$
Urbanisme et zonage	99 009 \$
Loisirs et culture	339 049 \$
Frais de financement	191 051 \$
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 597 672 \$</b>

Dépenses en immobilisations	708 887 \$
Dette – Capital	660 403 \$
Affectation Fonds réservée	(8 304) \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 958 658 \$</b>

**251-12-17 Adoption du règlement no 2017-232**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar a adopté son budget pour l'année 2017 prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 4 décembre 2017 par la conseillère Shirley McInnes (résolution 231-12-17);

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil avant la séance du Conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renonce à sa lecture;

ATTENDU que le maire mentionne que ce règlement a pour objet de fixer les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception.

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que le règlement # 2017-232 pourvoyant a fixé les taux des taxes et des tarifs de compensation pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Que le règlement est déposé dans le livre des règlements de la Municipalité.

**252-12-17 Adoption du programme triennal des immobilisations 2018-2019-2020**

ATTENDU que conformément à l'article 931.1 du C.M., une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

ATTENDU que le programme triennal d'immobilisations se répartit comme suit;

Année 2018	1 930 000 \$
Année 2019	1 115 000 \$
Année 2020	1 675 000 \$

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

Que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018-2019-2020 soit adopté tel que présenté et qu'il fasse partie intégrante de cette résolution.

**253-12-17 Clôture de l'assemblée**

Il est proposé par Stéphane Lehoux et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour étant épuisé de clore la session. Il est 19 h 30.

---

Carl Marcoux, Maire

---

Mathieu Genest, Directeur général  
Secrétaire-trésorier